

# Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **64 (1919)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## INFORMATIONS

**La défaite de l'armée allemande.** — A l'heure où la *Revue militaire suisse* de février sortait de presse, une déclaration officielle apportait un argument de fait à la thèse soutenue par l'article *La défaite de l'armée allemande*. Cette déclaration a eu pour auteur M. Erzberger, ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand et chef de la délégation allemande chargée de la négociation de l'armistice en novembre 1918. Elle a été formulée le 18 février devant l'Assemblée de Weimar.

« Les très sévères conditions d'armistice, a expliqué M. Erzberger, nous ont été soumises dès le début. C'est seulement le 10 novembre, à 8 heures du soir, qu'un radiotélégramme du haut commandement militaire m'a prié de demander sur neuf points des adoucissements ; mais ce radiotélégramme contenait expressément cette phrase, qui, jusqu'à présent, est encore généralement inconnue : « Si vous ne réussissez pas à obtenir un adoucissement sur ces points, il faudra conclure quand même. »

Le haut commandement militaire capitulait donc devant toutes les exigences du vainqueur, alors cependant que neuf de ses exigences sur dix lui paraissaient intolérables. Cette attitude peut-elle être prêtée à un commandement en chef auquel l'état de son armée aurait laissé la perspective de se tirer d'affaire ?

**Les timbres de soldats dans l'armée suisse.** — Dès la fin de l'année 1915, certains corps de troupes de notre armée ont commencé à émettre des « timbres de soldats ». Ces timbres, dans les exécutions et grandeurs les plus diverses, généralement en plusieurs couleurs, et caractéristiques pour le corps ou l'unité en question, avaient et ont encore pour but, d'une part, de fournir aux soldats un petit souvenir de leur mobilisation, et, d'autre part, de procurer par les bénéfices réalisés par leur vente de petits appoints aux fonds de secours, soit de la division, soit du corps de troupes en question. Ils servaient à « affranchir », si l'on peut employer cette expression ici, les lettres et cartes de la poste de campagne expédiées par les troupes en service actif et plus tard aussi par des troupes en service d'instruction (écoles, cours, etc.).

Ces timbres, rares au début, ont pris une extension considérable et, chose intéressante, ont été non seulement admis, mais sont même activement recherchés par les cercles philatéliques de Suisse et de l'étranger, comme timbres de la poste de campagne. Il existe depuis une année des catalogues de ces timbres, établis

comme des catalogues de timbres-poste, et qui indiquent les vignettes avec prix du jour sur le marché, pour les timbres soit neufs, soit oblitérés par la poste de campagne, plus spécialement sur les cartes de cette dernière, en mentionnant en outre les particularités ou raretés intéressantes, telles que spécimens non dentelés, variantes, essais ou erreurs d'impression, etc.

Les tout premiers timbres ont été émis par des unités de la 3<sup>e</sup> division, puis de la 2<sup>e</sup>, puis de la 6<sup>e</sup>. Ce n'est cependant qu'en 1917 que ces timbres ont commencé à devenir populaires et répandus. Quelques-uns des premiers timbres, près d'être épuisés, et dont il n'a été émis que quelques milliers d'exemplaires se vendent jusqu'à 10 fr. pièce et plus. Diverses raretés ou spécialités sont très recherchées.

A l'heure actuelle, presque tous les corps de troupes et en outre de nombreuses unités de notre armée possèdent leur ou leurs timbres sur lesquels on trouve des vignettes les plus variées : la plupart montrent des soldats ou groupes de soldats au travail dans leur arme ; d'autres présentent des paysages de leur canton ou des scènes familiales ; d'autres encore des figures ou groupes allégoriques ou historiques intéressant leur canton ou la Confédération, ou encore la guerre mondiale et la garde de nos frontières. Ils sont généralement dessinés par des officiers, sous-officiers ou soldats des corps en question et exécutés par des maisons suisses connues de la branche lithographique.

Ces timbres sont devenus un champ nouveau et très moderne pour les collectionneurs de timbres-poste, de timbres de guerre ou de souvenirs de la mobilisation de notre armée, et sont en train de s'ériger une place en vue dans la philatélie spéciale de l'avenir. Il peut être intéressant d'indiquer ici les trois grandes maisons suisses de la branche philatélique qui s'occupent de nos timbres de soldats et leur font une réclame active tout en ayant acheté pour de fortes sommes, favorisant ainsi cette œuvre de bienfaisance : ce sont les maisons Edouard Locher, à Zurich ; Zumstein & C<sup>ie</sup>, à Berne, et Ernest Sauer, à Berne, ce dernier s'étant plus particulièrement spécialisé dans ce domaine. En outre, un grand nombre de commerces les plus divers dans toute la Suisse ont vendu ou vendent encore quantité de ces timbres à leurs clients, venant ainsi en aide à nos soldats nécessiteux et à leurs familles.

1<sup>er</sup>-lieut. Ad. HUG, bat. mont. 12.

---